



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## délais de paiement

Question écrite n° 18571

### Texte de la question

M. Jean Rigal appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les difficultés de trésorerie des petites et moyennes entreprises du secteur agro-alimentaire du fait des délais de paiement. Il souhaite lui soumettre notamment le cas des entreprises productrices de conserves et de plats cuisinés. En effet, ces PME, qui achètent des matières premières périssables pour les transformer, sont assujetties à un délai de paiement de trente jours fin de décade. En aval, les distributeurs pratiquent des délais de paiement qui dépassent fréquemment les cent jours. Il y a manifestement là un déséquilibre des relations commerciales très préjudiciable aux PME productrices de conserves et de plats cuisinés, et à l'emploi. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle compte intervenir afin que cette situation anormale ne perdure pas.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est réservé sur l'extension des dispositions de caractère pénal de l'article 35 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 à de nouveaux secteurs économiques. Il est du reste rappelé que les produits périssables achetés dans le cadre d'un contrat de culture tel que défini aux articles L. 326-1 et suivants du code rural, constituent une exception à la règle du paiement à 30 jours des produits périssables. La voie contractuelle, qui est certainement la meilleure pour ce type de dispositions inhérentes à la négociation commerciale, n'a sans doute pas été suffisamment explorée par les partenaires économiques. Néanmoins, l'attention est attirée sur le fait que l'Assemblée nationale a voté, en première lecture, un amendement à la loi d'orientation agricole, allant dans le sens d'une extension du délai réglementé à de nouvelles familles de produits, dont la conserve fait partie. Au delà du point particulier évoqué, la ministre voudrait dire son attachement à faire progresser le problème des délais et retards de paiement qui pèse de plus en plus lourdement sur les PME. Les discussions en cours à Bruxelles autour d'un projet de directive sur ce thème comme les initiatives que je souhaite impulser devraient permettre de réelles avancées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Rigal](#)

**Circonscription :** Aveyron (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18571

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** PME, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** PME, commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 2 novembre 1998

**Question publiée le :** 24 août 1998, page 4667

**Réponse publiée le** : 9 novembre 1998, page 6184